



Autorisation de dépôts d'autorisations – Site du Mas de l'Age

Monsieur Sébastien LARCHER, Maire et représentant de la commune de Couzeix,

Autorise

La Communauté Urbaine Limoges Métropole, représentée par son Président, Monsieur Guillaume GUERIN, en tant qu'aménageur du site du Mas de l'Age par délégation de maîtrise d'ouvrage unique,

À signer et déposer sur les parcelles EA n°2, EC n°1, EC n°2, EC n°3, EC n°4, DY n°200, DY n°201, DY n°202 et DY n°156 toutes les autorisations d'urbanisme, environnementales et administratives, nécessaires à la réalisation du projet de création d'un quartier sur le site du Mas de l'Age à Couzeix.

Fait à Couzeix, le 10 OCT. 2023

Le Maire,

Sébastien LARCHER

